



Licenciement économique et grossesse

Par EnilopL

Bonjour,

Je me permets de vous contacter au sujet de mon licenciement économique.

J'ai eu mon entretien préalable le 8 juin, et j'ai informé mon employeur de mon état de grossesse.

J'ai eu une proposition de reclassement de poste pour devenir manutentionnaire. Dans mon état je ne souhaite pas accepter ce poste.

Mes questions:

Si je refuse le reclassement quels sont mes droits et devoirs vis à vis de mon employeur?

Mon employeur est-il obligé de me verser une indemnité de licenciement du fait de mon état de grossesse?

La situation est un peu particulière puisque je travaille dans cette entreprise depuis 4 ans mais sous forme de CDD cumulés, je bénéficie donc pas d'une ancienneté importante.

Ma dernière entrée dans l'entreprise date du 10 février 2020 pour CDI.

L'activité/code NAF/APE de cette société: Autres activités récréatives et de loisirs (9329Z)

Merci de votre aide